



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 16 Septembre 2015



POLITIQUES PUBLIQUES DE MOBILITE ET ORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORTS

5 - ETUDE ET ORGANISATION DU RESEAU

5.1- Utilisation des lignes interurbaines du réseau Arc-en-Ciel pour des déplacements internes au périmètre du SMTC.

L'an deux mille quinze, le seize septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, GRASS, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME. ROUCHON.

Contexte :

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a décidé en séance du 26 juin 2015 d'autoriser l'utilisation des lignes interurbaines du réseau Arc-en-Ciel pour des déplacements internes au Périmètre du SMTC.

Ces déplacements qui étaient jusqu'alors impossibles sur le réseau départemental, seront autorisés à compter du 1^{er} septembre 2015.

De la même façon que des voyageurs utilisent le réseau TER pour effectuer des déplacements dans le ressort territorial du SMTC en s'acquittant du prix de leur déplacement au tarif du réseau ferré, à compter du 1^{er} septembre 2015, tout usager pourra donc emprunter les lignes du réseau Arc-en-Ciel, quelle que soit l'origine ou la destination de son déplacement, selon les conditions tarifaires du réseau Départemental.

Cette ouverture des services du réseau Arc-en-Ciel à l'ensemble des habitants de l'agglomération ira dans le sens d'une complémentarité de réseaux.

Elle sera sans impact financier pour le SMTC.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'émettre un avis favorable à la décision prise par le Conseil Départemental d'ouvrir les portes de son réseau à tous les déplacements y compris ceux dans le ressort territorial du SMTC.

* *
*

Le Comité Syndical :

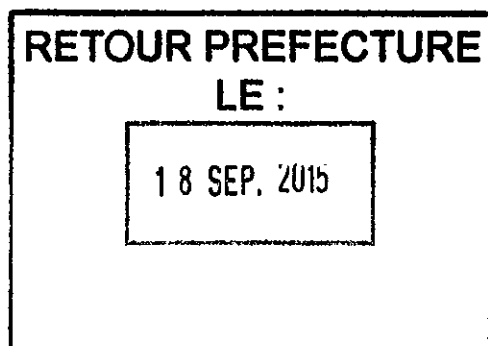
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de cette délibération et émet donc un avis favorable à la délibération du Conseil Départemental du 26 juin 2015 (procès-verbal de la motion en annexe), ouvrant les lignes interurbaines à des déplacements effectués dans le ressort territorial du SMTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo-SMTC à signer cette délibération.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES



haute-garonne.fr

15/196.
ARRIVEE

07 JUL. 2015

DIRECTION DES TRANSPORTS

Conseil Départemental

Extrait du Procès-verbal
de la séance du 26/06/2015

REÇU

le

18 SEP. 2015

PREFECTURE de la Hte-GARONNE

N° 183420 / DM 1 - 2015 - 401 - 6C

Objet : Mutualisons nos efforts pour un meilleur service public des transports (Motion de M. Sébastien VINCINI et des membres du Groupe Socialiste, Radical et Progressiste).

Le Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu les articles 23 et 24 du règlement intérieur de l'Assemblée Départementale ;

Vu la motion suivante de M Sébastien VINCINI et des membres du Groupe Socialiste, Radical et Progressiste :

"Chaque jour des dizaines de milliers de haut-garonnais utilisent les transports publics pour se déplacer. Avec le transport scolaire gratuit pour 75.000 élèves et les 58 lignes régulières du réseau "Arc-en-Ciel", le Conseil Départemental prend toute sa part dans l'effort collectif destiné à soutenir la mobilité quotidienne de nos concitoyens.

Alors que les ressources des collectivités locales chutent, les besoins de déplacements des haut-garonnais ne cessent de croître, à la fois du fait de l'expansion démographique constante du département et de la crise économique qui entame durement le budget mobilité des ménages. Rappelons que le transport scolaire gratuit correspond à une aide de 660 € par élève pour les familles et que 90 % du ticket "Arc-en-Ciel" est payé par le Conseil Départemental, seuls les 10 % restants étant acquittés par l'utilisateur.

Nous sommes donc confrontés à une contradiction qu'il est de notre devoir, en tant que décideurs publics, de surmonter : développer l'offre de transport avec moins de moyens. Ce qui nous paraissait difficile hier, voire impossible, doit être revisité aujourd'hui avec imagination, peut-être même avec un peu d'audace.

Il en est ainsi du transport des voyageurs à l'intérieur du périmètre des transports urbains de l'agglomération toulousaine. Chaque jour, 34 lignes régulières et navettes du réseau interurbain "Arc-en-Ciel" pénètrent à l'intérieur du Sicoval, de la Communauté d'Agglomération du Muretain, de la métropole, au total dans les 101 communes qui composent le périmètre des transports urbains. 101 communes dans lesquelles Tisséo SMTC est l'autorité organisatrice des transports. Mais 101 communes où la demande de mobilité est telle que les seuls transports urbains ne suffisent pas actuellement à répondre à l'accroissement de la demande, notamment dans les territoires périurbains éloignés de la ville centre.

Le Conseil Départemental dispose d'un savoir-faire qui consiste à transporter de façon rapide des voyageurs sur de longues distances. Ce savoir faire est de fait complémentaire avec l'offre de transport urbain qui, elle, est plutôt spécialisée dans le cabotage et le transport sur de courtes distances.

C'est pourquoi nous vous proposons, dès le 1^{er} septembre 2015, d'ouvrir les portes des cars de notre réseau aux 850 arrêts "Arc-en-Ciel" situés à l'intérieur du périmètre des transports urbains pour tous les déplacements, quelles que soient leur origine et leur destination.

Cette ouverture, sur les 101 communes de l'agglomération toulousaine, s'effectuera avec le réseau et les services "Arc-en-Ciel" existants, donc sans surcoût pour notre collectivité, aux tarifs publics actuels du réseau "Arc-en-Ciel". Cette démarche sera accompagnée de la mise en place avec Tisséo SMTC d'une convention de financement établie conjointement afin de répartir équitablement les efforts financiers entre nos collectivités.

Ainsi, ce sont plus de 310 000 déplacements annuels supplémentaires qui seront mis à disposition aux résidents de l'agglomération toulousaine grâce au réseau "Arc-en-Ciel", offre qui témoigne de l'attention solidaire de notre collectivité aux besoins de tous les haut-garonnais, urbains comme non urbains ainsi

que de notre volonté de coopération avec l'ensemble des collectivités territoriales de l'air urbain toulousaine."

Sur la proposition de son Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'ouvrir dès le 1^{er} septembre 2015 les portes des cars du réseau "Arc-en-ciel" aux 850 arrêts situés à l'intérieur du périmètre des transports urbains pour tous les déplacements, quelle que soit leur origine et leur destination.

Article 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil Départemental à signer tout acte ou convention découlant de cette décision

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

51 "Pour" : Mme Artigues, MM. Bagnérès, Bonilla, Boureau, Mme Boyer, M. Buisson (procurator Mme Geil-Gomez), Mmes Cabessut, Courade, MM. Cujives, Denouvion, De Scoraille, Mme Duarte, MM. Ducap, Duclos, Mme El Kouacheri, M. Fabre, Mmes Farcy, Floureusses, MM. Fouchier, Gabrieli, Mme Geil-Gomez, MM. Gibert, Hébrard, Iclanzan, Julian, Klotz (procurator Mme Stébenet), Mmes Lalane-De Laubadère, Lamant, Laurenties (procurator M. Duclos), Leclerc (procurator Mme Vézat-Baronia), MM. Léry, Llorca, Mme Malric, MM. Méric, Mirassou, Pignard, Mmes Piquemal-Doumeng, Poumirol, Pouponneau, Pruvot, M. Rival, Mmes Rolland, Salles, Séré, Stébenet, Vézat-Baronia, Vézian, Vieu, M. Vincini, Mmes Volto, Winnepenninckx-Kieser.
MM. Raysséguier, Sans et Simion ont quitté la salle au moment du vote.

Signé

Georges MERIC

Président du Conseil Départemental

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 07/07/2015 - n° AR 031-223100017-20150626-lmc100000187587-DE